

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-117

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2022-117

**Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - Les arts au mur / Artothèque de Pessac - Projet ' Cartographie métropolitaine ' - Subvention d'investissement en faveur de la création artistique -
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire continue à impacter les acteurs du secteur culturel, parmi lesquels les artistes plasticiens mais aussi l'ensemble de la filière arts visuels.

Par sa délibération 2020/439 en date du 27 novembre 2020, Bordeaux Métropole a voté un plan de soutien à l'économie de proximité dont l'axe 6 prévoit le soutien à l'économie et l'offre culturelles et s'articule, par ailleurs, avec le Plan de relance national mis en œuvre par le gouvernement.

Le plan de soutien de Bordeaux Métropole s'est fixé deux principaux objectifs :

1. contribuer à la poursuite de la production et de la création artistique,
2. soutenir la diffusion pour assurer le maintien d'une offre culturelle aux publics.

Pour y parvenir, il s'est doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros (1M€ en fonctionnement fléché sur 2021 et 1M€ en investissement fléché sur 2021 et 2022) et se décline en trois modalités d'action :

1. soutien à la création et à la production avec une commande d'art public et un soutien à la création et la production de spectacles vivants du territoire,
2. soutien à la diffusion avec un renfort à la diffusion du spectacle et à la programmation culturelle des territoires,
3. soutien à l'économie culturelle des territoires en vue d'un accompagnement du retour des publics aux pratiques culturelles.

Le travail conduit en 2021 par Bordeaux Métropole, en collaboration étroite avec les communes et acteurs culturels du territoire, pour identifier les actions à mettre en place autour de ces trois modalités a d'ores et déjà permis d'attribuer une enveloppe de 1 M€ réparti comme suit :

- 230 000 € de soutien supplémentaire aux manifestations culturelles des territoires,
- 229 095 € de subventions en soutien aux actions de 25 opérateurs culturels,
- 150 000 € pour consolider les manifestations de l'Été métropolitain 2021,
- 400 000 € en soutien à la filière cinéma.

Soutien à la création et à la production

La présente délibération concrétise quant à elle une étape supplémentaire dans l'avancement de l'axe 6 du plan de soutien à l'économie et l'offre culturelles.

Au titre du soutien à la création et à la production, elle vise à présenter spécifiquement le soutien en investissement métropolitain accordé à un premier projet artistique innovant en matière de diversité des créations et de publics ciblés.

Au regard de la spécificité de ce champ de la production artistique, d'autres projets seront présentés ultérieurement en Conseil métropolitain.

Pour rappel, Bordeaux Métropole s'est fixé trois objectifs en soutien à la filière arts visuels :

1. soutenir les artistes et activer les métiers de la filière sur le territoire autour de projets fédérateurs visant à relancer le processus de création du plus grand nombre d'acteurs culturels,
2. proposer une approche de l'art contemporain comme élément à part entière du quotidien, présenté hors des circuits traditionnels de monstration et de diffusion,
3. toucher les publics éloignés de l'offre culturelle et contribuer à élargir l'accès à l'art contemporain à travers une approche novatrice.

En vue de développer et mettre en œuvre ces trois objectifs, Bordeaux Métropole a souhaité s'adosser sur l'expertise d'acteurs culturels associatifs du territoire reconnus et qualifiés dans le domaine des arts visuels.

ère

Dans ce cadre, une 1 action fait l'objet de la présente délibération.

Présentation de l'action

Dans l'objectif de soutenir les artistes, tout en en faisant bénéficier divers publics, il est proposé l'acquisition et la diffusion d'œuvres d'art.

Depuis sa création en 2002, l'association *les arts au mur / artothèque de Pessac* élabore, par le biais du prêt d'œuvres et autour d'un projet artistique exigeant, une relation privilégiée entre l'art contemporain et une large population (particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, centres sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, prison). Expositions, résidences artistiques, programmation culturelle et actions éducatives s'articulent autour de sa collection dans un objectif d'échanges et de proximité avec les personnes. L'association entretient un rapport direct à notre territoire dans un triple objectif de soutien à la création, de diffusion et de sensibilisation des publics.

Pour le projet « Cartographie métropolitaine » conduit en lien étroit avec Bordeaux Métropole, l'association a identifié via différents biais (expositions, archives, réseaux sociaux, sites ressources dédiés) une centaine d'artistes du territoire dont 40 ont fait l'objet de visites d'ateliers entre mai et novembre 2021. Au final, les œuvres de 19 artistes du territoire - relevant de médiums variés (photographie, dessins, peinture) et thématiques représentatives de notre temps (enjeux sociétaux, écriture, fiction, corps et espace, dimension urbaine) - ont fait l'objet d'une sélection pour une proposition d'acquisition. Elles ont vocation à intégrer le fonds de l'artothèque pour diffusion, comme autant de témoignages de la création contemporaine née de cette période de crise sanitaire sans précédent. Une exposition des acquisitions est prévue dans **19 lieux emblématiques** du territoire (centres hospitaliers, bibliothèques, universités, établissements scolaires, centres sociaux et prisons) pour toucher un public diversifié et souvent éloigné de l'offre culturelle. Une édition et un blog dédié accompagneront cette exposition et sa diffusion.

Ce projet fait par ailleurs largement intervenir la filière arts visuels métropolitaine (photographe d'exposition, encadreur, graphiste, imprimeur et critique d'art).

Il est proposé de financer cette action à hauteur de 42 000 €.

Le budget de l'opération est présenté en annexe 2 de la convention jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020/0439 du 27 novembre 2020, adoptant un plan de soutien à l'économie de proximité, dont un axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelles,
VU l'étude préliminaire de faisabilité technique et financière remise par l'opérateur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet précité relève du plan de soutien à l'économie de proximité et son axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association les arts au mur / artothèque de Pessac une subvention d'investissement d'un montant de 42 000 €,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 204, article 2324, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST